

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 22 juin 2023 à 19 heures 00 minutes
Salle des fêtes

Quorum : 5

Présents :

M. CASTELLANO Christophe, Mme DE MAIGRET Anne, M. GUERIN Franck, M. LAFOUGE Dominique, M. MONNOT Christophe, Mme PELIZZONI Danielle, Mme PICARD Monique, Mme TIXIER Catherine

Procuration(s) :

M. STEYER Sébastien donne pouvoir à M. MONNOT Christophe

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. STEYER Sébastien

Secrétaire de séance : M. MONNOT Christophe

Président de séance : Mme PELIZZONI Danielle

01 - Mise en place du dispositif RIFSEEP

Mme le Maire expose aux conseillers qu'afin de permettre à la commune de pouvoir verser une prime aux agents communaux, le RIFSEEP (IFSE et CIA) doit être mis en place. Le projet de délibération a été envoyé préalablement par mail à l'ensemble des conseillers, et a été envoyé au CDG71 pour avis du CST.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'ajourner cette délibération à un prochain conseil municipal, un nouvel avis sera demandé au CST. Cette délibération sera alors donc mise à l'ordre du jour, après réception du nouvel avis du CST.

VOTE : Ajournement, après un nouvel avis du CST

02 - Prise en charge des frais de déplacements des élus communaux

Mme le Maire expose aux conseillers qu'il est possible de mettre en place la prise en charge des frais des déplacements pour les élus communaux. Ce projet de délibération a été préalablement envoyé par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de rejeter cette délibération.

VOTE : Rejetée

03 - Prise en charge des frais de déplacements des agents communaux

Mme le Maire expose aux conseillers qu'afin de permettre à la commune de pouvoir mettre en place une prise en charge des frais de déplacements des agents communaux, suivant le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 et les arrêtés qui réfèrent . Le projet de délibération a été envoyé préalablement par mail à l'ensemble des conseillers.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'ajourner cette délibération à un prochain conseil municipal, après une demande de fonds de solidarité auprès du département, et qu'un courrier soit fait au député.

VOTE : Ajournement

04 - Nombre de nuitées minimum au gîte

Mme le Maire expose aux conseillers que lors de la dernière séance du conseil municipal (le 04 avril 2023), il avait été demandé de revoter cette délibération qui était à l'ordre du jour du conseil municipal du 13/03/2023. Elle demande alors aux conseillers de se prononcer sur le nombre minimum de nuitée au gîte.

Après en avoir discuté et délibéré, les conseillers municipaux décident qu'il sera possible de louer le gîte pour une seule nuitée uniquement du lundi au jeudi (sauf week end et jours fériés) sur la période du 01/06 au 01/10, et ceci moyennant la somme de 600€00 (charges incluses) de 10 à 15 personnes maximum.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

05 - Charges au gîte

Mme le Maire expose aux conseillers qu'il serait envisageable de mettre des charges au gîte quand le gîte est demandé pour des évènements particuliers, hors nuitées

Après en avoir discuter les conseillers décident de ne pas mettre de charges pour les associations communales, pour les autres demandes une participation sera demandée à hauteur de 50.00€, et une option sera proposé pour le ménage.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

06 - Parcelle E376

Mme le Maire expose aux conseillers avoir reçu un courrier de Mr Jeremy GOUX, où il demande si la commune serait voudrait lui vendre la parcelle E376 afin de pouvoir l'entretenir, sans faire d'offre de prix.

Après en avoir discuté, les conseillers décident qu'un courrier de réponse lui sera fait pour lui demander de faire une offre de prix, et l'informer que une autre personne pourrait également se porter acquéreur. Ils chargent Mme le Maire d'informer l'autre personne (Mr STEYER Sébastien) de cette possibilité. Le Conseil évoque la possibilité d'un classement en domaine public d'une partie le long du chemin des Jacquerelles.

Cette délibération sera ajournée au prochain conseil municipal

VOTE : Ajournement

07 - Parcelle A533

Mme le Maire expose avoir reçu un courrier de Mr DURET Felix, SCI Les Glycines, se proposant d'acquérir la parcelle A533 (qui est propriété de la commune de Change et de Créot), sans offre de prix.

Après en avoir discuter, les conseillers municipaux optent pour qu'il soit envisager de classer cette parcelle A533 en domaine public, et charge Mme le Maire de prendre les renseignements afin de pouvoir faire les démarches.

VOTE : Ajournement

Informations :

- Mme le Maire informe les conseillers que plusieurs réclamations ont été faites en mairie pour demander l'installation d'une table sur le site du bout du monde, après discussion les conseillers ne souhaitent pas le faire pour le moment. Concernant l'entretien du site du bout du monde, Mr Castellano Christophe informe les conseillers qu'il a pris contact avec le conservatoire des sites naturels de Bourgogne.
- De la végétation dépasse sur la rue de Perroux, un courrier devra être fait au propriétaire
- Fibre optique les habitants demandent quand elle sera installée, la commune n'a aucune information.
- Le site internet de la commune sera déployer prochainement (change-en-bourgogne).
- Le Conseil évoque le classement en domaine public du parking de la benne à déchets parcelle B003 (partie) et du parking de Marcheseuil parcelle A402.
- Un boisement dans le parc communal peut être envisagé si l'association Change Culture verse 1000 € en

donation à la mairie de Change.

Fin de séance à 21h00

Le Secrétaire de séance,



Fait à *Change*
Le Maire,
[Signature]